



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/22-948-1461 du 14/11/2022

APPEL A CANDIDATURES - PROFESSEUR DE SPORT - DSDEN 06 - SDJES 06 - NICE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels contractuels

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - Tel
secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant à compter du 1^{er} mars 2023.

- Professeur de sport à la SDJES 06 – DSDEN 06

Le poste est localisé à Nice

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 28 novembre 2022 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- de la copie des trois derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

**FICHE DE POSTE :
PROFESSEUR DE SPORT
DSDEN 06 - NICE**

I. Description du poste

- Fonction à assurer : Responsable technique et administratif de la réglementation sportive et de la mission de contrôle et d'évaluation des établissements d'activité physiques et sportives et de leurs éducateurs
- Grade(s) souhaité(s) : Professeur de sport ou personnel de catégorie A
- Statut du poste : vacant au 1^{ER} mars 2023
- Nature du poste :

II. Régime indemnitaire :

- NBI :
- Groupe IFSE :
- Poste logé :

III. Nombre de personnes encadrées (facultatif) :

IV. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Académie Aix-Marseille
- Lieu d'affectation : DSDEN - 22 av. Cap de Croix
SDJES DES ALPES MARITIMES
Villa Bianchi - 1 avenue VERANI
06100 Nice
- Service d'affectation : DSDEN des Alpes Maritimes

V. Environnement de l'emploi :

Le service départemental à la jeunesse à l'engagement et au sport (SDJES), placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur départemental des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) met en place les politiques publiques d'État dans les domaines de la jeunesse, du sport de l'engagement et de la vie associative dans le département, dans le cadre du dialogue de gestion avec la DRAJES-PACA. Ainsi, le SDJES 06 :

- assure le respect du cadre réglementaire prévu par le code du sport, notamment via le plan de contrôle des établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) et des éducateurs sportifs auxquels il délivre des cartes professionnelles ;
- assure le développement de la pratique sportive pour tous publics, sur tous les territoires et à tous les âges, notamment dans le cadre de l'agence nationale du sport (ANS). Le service assure le développement maîtrisé des sports de nature, la prévention des incivilités et la lutte contre la violence dans le sport ;
- assure le contrôle de la qualité éducative des accueils collectifs des mineurs (ACM), la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis, notamment dans le cadre du plan de contrôle des ACM ;
- le service accompagne les communes et leurs établissements dans leurs politiques éducatives territoriales, et assure la promotion des projets éducatifs territoriaux (PEDT). Le service contribue à l'élaboration des actions qui s'inscrivent dans le schéma départemental du service aux familles (SDSF) ;

Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques

- le service conduit les enquêtes administratives, anime le conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) et élabore des mesures de police administrative prévues aux articles L.227-10 et 11 du code de l'action sociale et des familles et des articles L.212-13 et L.322-5 du code du sport.
- contribue à l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information et de l'autonomie de la jeunesse, notamment dans le cadre des labellisations des structures « information jeunesse » (IJ), des chantiers de jeunes, des dispositifs ville vie vacances (V.V.V.), du SESAME et de la promotion du service civique ;
- Participe à la mise en place du service national universel (SNU) concernant les phases relatives à l'organisation du séjour de cohésion nationale et des missions d'intérêt général (MIG) ;
- le service promeut l'éducation populaire aux différents âges de la vie et soutient la vie associative en attribuant des postes FONJEP et octroyant des subventions prévues par le BOP 163 ;
- le service participe au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat, en s'appuyant sur les missions de la déléguée départementale à la vie associative (DDVA). Le service valorise l'engagement associatif par la remise de distinctions honorifiques.

VI. Description de la fonction :

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie)

Activités principales ⁽⁷⁾ :

I. Cartes professionnelles (40 % du temps de travail)

- Gestion du fichier des éducateurs sportifs et des cartes professionnelles : Suivi des demandes, contrôle et validation des cartes professionnelles (titulaires de diplôme et stagiaires).

II. Pilotage de la mission de contrôle et d'évaluation (40 % du temps de travail)

- Contrôle du casier B2 et du FIJAIS des éducateurs sportifs et référent SI Honorabilité
- Production et notification des incapacités pénales d'exercer
- Appui aux enquêtes administratives concernant les éducateurs sportifs
- Instruction, suivi et délivrance des récépissés d'installation temporaire de ball-trap
- Instruction, suivi et approbation des conventions signées entre associations et sociétés sportives
- Suivi administratif et participation à la campagne de contrôle des établissements d'APS et des éducateurs sportifs

III - Instruction et suivi des propositions d'attribution des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (JSEA)(20 % du temps de travail)

Des trois échelons (bronze, argent et or) en lien avec le ministère et la préfecture. Organisation des commissions consultatives de la médaille de bronze. Organisation, le cas échéant, de la cérémonie protocolaire de remise des médailles d'or et d'argent en préfecture.

Activités annexes ⁽⁷⁾ :

Aide ponctuelle aux activités du service en cas de besoin.

Partenaires institutionnels ⁽⁸⁾ :

Préfecture, mouvement sportif, organismes de formation, collectivités territoriales, CREPS-PACA.

Spécificités du poste / Contraintes ⁽⁹⁾ :

**Division de l'encadrement et des
personnels administratifs et techniques**

- bonne connaissance du monde sportif, du cadre institutionnel et réglementaire ;
- utilisation d'applications dédiées en lien avec les missions.
- ponctuellement, activités en soirée et week-ends en lien avec les missions

VII. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

Connaissances ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
Environnement institutionnel et administratif		X		
Connaissance des politiques sportives		X		
Cadre législatif et réglementaire des APS	X			

Savoir-faire ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	E	M	A	N
	Capacité d'organisation et d'initiative	X		
Rédaction et gestion administrative	X			
Rigueur administrative	X			
Expertise, analyse, diagnostic		X		

E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine

M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat

A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements

N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

VIII. Contraintes particulières :

Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)
1 -Formation aux applications à utiliser
2 – Mise à niveau, si nécessaire, en matière de réglementation en lien avec les missions

Autres formations utiles au poste
1- Formation à la mission de contrôle et d'évaluation si nécessaire
2 - Formation en matière de police administrative si nécessaire

Durée d'affectation souhaitée sur le poste : 5 ans



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques

Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois derniers entretiens professionnels doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en-Provence cedex 1, par voie postale et par courriel à : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Bertrand RIGOLOT – Chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports –
04.93.72.64.55 – bertrand.rigolot@ac-nice.fr

Damien CARBONNEL – Adjoint au chef du départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports –
04.93.72.64.20 – damien.carbonnel@ac-nice.fr

MERCI DE PRECISER LA REFERENCE DE LA PUBLICATION